

## Résumé de l'inspection des locaux alimentaires

<b>Nom de l'établissement:</b>	Résidence L'Amitié	<b>Licence #:</b>	61-00268
<b>Adresse:</b>	483 NB-345 Évangéline NB E8P 1T3	<b>Type:</b>	Class/Classe 4
<b>Approvisionnement en eau:</b>	Privé	<b>Catégorie:</b>	Conformité
		<b>Date de l'inspection:</b>	06 avril 2022

*MI - Infraction mineure; MA - Infraction majeure; CR - Infraction critique; CDI - Corrigé durant l'inspection; N/A - Non applicable*

### OBSERVATIONS ET MESURES CORRECTIVES

Élément	MI /MA/ CR	Remarques	Date de correction
2.2	MI	Les congélateurs doivent être tenus en bon état de réparation et de propreté et dégivrés régulièrement. <b>Observations: la porte du congélateur horizontal doit être réparée ou remplacée.</b>	06 octobre 2022
7.1	MI	Les équipements dont la surface n'entre pas en contact avec les aliments doivent être situés et entretenus de manière appropriée à leur usage prévu et doivent être faciles à nettoyer et désinfectés. <b>Observations: Les portes d'armoires manquantes et brisées doivent être remplacées et réparées.</b>	06 octobre 2022
8.2	MA	Les solutions d'assainissement doivent être utilisées conformément aux instructions sur l'étiquette du fabricant (concentration et temps de contact recommandés). <b>Observations: La solution d'assainissement est trop forte. Doit être à 200ppm.</b> <b>Measures Correctives: CDI</b>	Corrigé
10.3	MI	Les plafonds doivent être bien construits et en bon état. <b>Observations: Le problème d'écoulement d'eau au plafond du garde-manger doit être réparé. L'écoulement semble venir de l'échangeur d'air.</b>	06 octobre 2022

### COMMENTAIRES DE CLÔTURE

**Couleur d'évaluation: Vert**